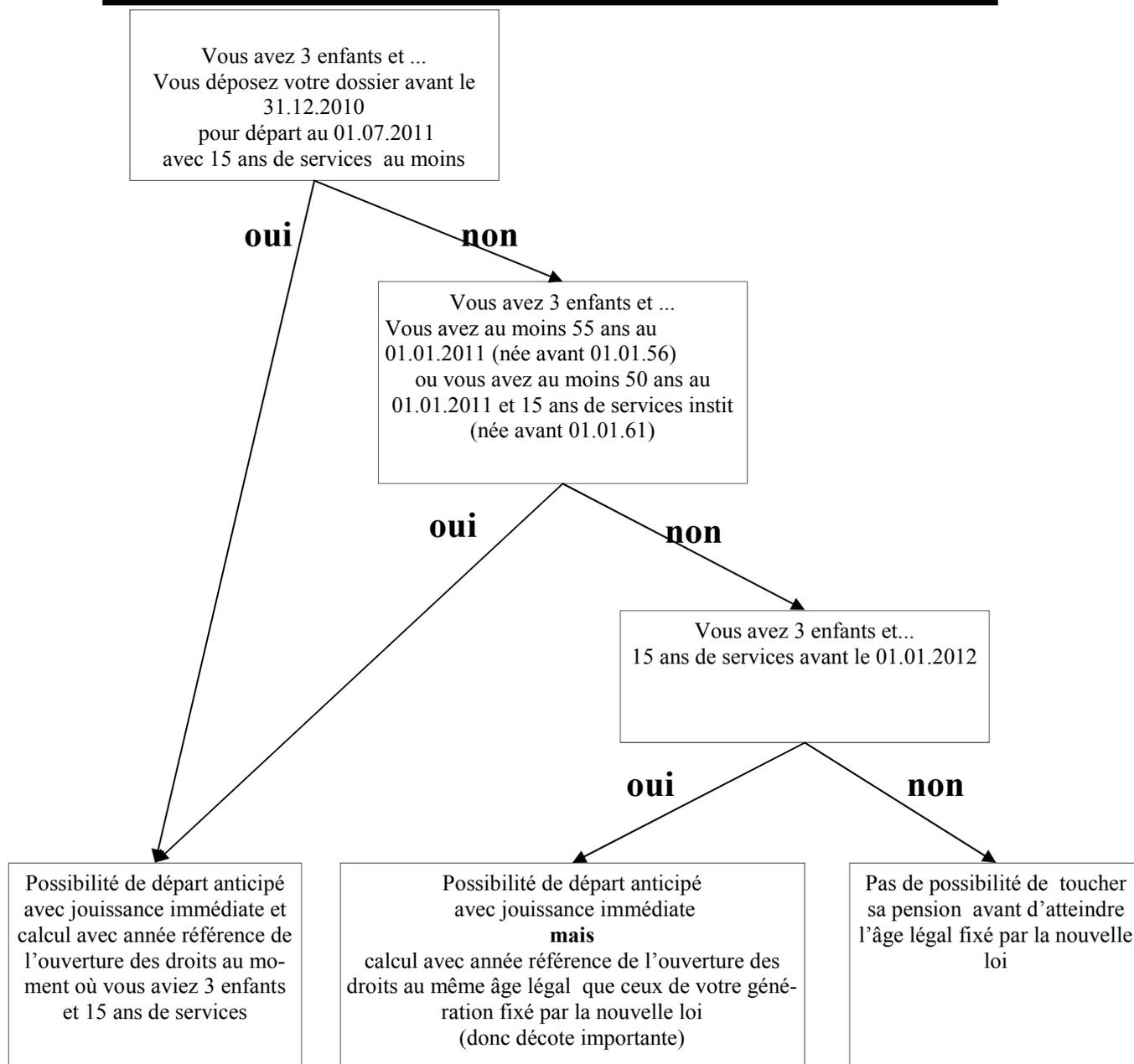


Retraite des mères de 3 enfants



En bref :

Retraite pour les mères de 3 enfants : il peut y avoir urgence.....

Si vous avez 3 enfants, 15 ans de service et êtes à moins de 5 ans de la retraite, vous continuez à bénéficier des avantages pour les années à venir (Possibilité de départ anticipé avec jouissance immédiate et calcul avec année référence de l'ouverture des droits au moment où vous aviez 3 enfants et 15 ans de services).

Si vous avez 3 enfants, 15 ans de services mais êtes à plus de 5 ans de la retraite, il y a urgence à prendre une décision: **ne garderont les avantages que ceux qui déposeront un dossier avant le 31 décembre 2010 pour départ au 01.07.2011** (vous gardez la possibilité d'annuler cette demande jusqu'à la veille de votre départ à la retraite). Un conseil, faites calculer votre pension au snuipp (www.snuipp.fr/retraite) qui vous fera parvenir les calculs de votre pension dans les différents cas afin que vous puissiez prendre votre décision en toute connaissance de cause.

Exemple : Brigitte, 10ème échelon PE, née en 1961, entrée à l'école normale en 1980, 3 enfants nés en 84,86 et 1990.

Si elle dépose son dossier maintenant pour partir à la retraite en 2011, elle touchera environ 1900€ de retraite nette (calcul avec année de référence 1995, année où elle avait 3 enfants et 15 ans de service – 150 trimestres exigés pour une retraite complète et pas de décote avant 2006)

Si elle le dépose plus tard, elle ne touchera que 1300€ (calcul avec année de référence 2018, année de ses 57 ans – 166 trimestres exigés et 1,25% de décote par trimestre manquant). Il lui faudra attendre 2017 avant de retrouver une pension de 1900€ !